



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des douanes
et droits indirects

Papeete, le 22 septembre 2025

Note aux opérateurs

Objet : Mesures douanières – LP 2025-27 du 19 septembre 2025

Réf : Loi du pays n°2025-27 du 19 septembre 2025 portant diverses mesures fiscales

PJ : Loi du pays n°2025-27

Les opérateurs sont informés de la publication au JOPF n° 2025-219 du 19 septembre 2025 de la loi du pays comportant des mesures ayant une incidence douanière. Le texte intégral est disponible sur « Lexpol » et joint à la présente note.

Exonération des droits et taxes à l'importation pour les matériels et bateaux scientifique (LP 2025-19 : art LP 2)

Conformément à cette LP, à compter du 1^{er} octobre 2025, les opérateurs pourront solliciter à l'importation le code exonération 404 pour les marchandises concernées par les projets ayant fait d'un agrément et d'un arrêté pris en conseil des ministres.

Le pôle action économique reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Le directeur régional,

Serge PUCCETTI

Direction Régionale des Douanes de Polynésie Française
Pôle Action Économique
BP 9006 – 98716 PIRAE – TAHITI
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : F. Lemaire / B.Bonin
Tél. : 40 505 579 / 590
Courriel(s) : pae-polynesie@douane.finances.gouv.fr

Réf. :

P/O

le chef de P&C,
Clement Delagrange

